



Hydro-Québec innove avec une procédure pour accélérer les demandes d'intervention

Consciente de l'impact des délais d'intervention d'Hydro-Québec (H-Q) pour les entrepreneurs électriciens et les consommateurs, la société d'État a élaboré une voie de traitement rapide pour toute demande d'alimentation et/ou de travaux (Da/Dt) transmise électroniquement via le module Da/Dt de Gestion CMEQ par ACCEO.

Cette procédure sera mise en application sur quelques semaines au cours des mois de septembre et d'octobre. Les premières demandes qui pourront bénéficier de ce traitement accéléré seront les demandes d'alimentation de 600 A ou moins, ce qui représente environ 350 demandes par semaine.

Au cours de l'année 2024, la procédure accélérée sera implantée pour d'autres types d'intervention tels que les demandes de confirmation de point de raccordement ou les travaux près des lignes.

Les demandes d'alimentation et de travaux transmises par fax sont exclues de cette voie rapide faute d'avoir l'adresse courriel de l'entrepreneur.

La procédure élaborée est simple et efficace : à la suite de l'envoi d'une Da/Dt par voie électronique au service à la clientèle d'H-Q, un formulaire Web sera retourné à l'entrepreneur électricien qui pourra transmettre les informations demandées, et ce au moment qui lui conviendra, soit le jour, le soir ou les week-ends.

Nul besoin de passer un appel à un agent d'H-Q. Il n'y a donc plus de perte de temps. Tout le processus se fait de façon électronique et par courriel. Concrètement, cette innovation permet au traitement d'une Da/Dt de passer de cinq à trois étapes.

Cheminement actuel :

- 1 Réception par le service à la clientèle d'H-Q;
- 2 Analyse par un.e technicien.ne;
- 3 Appel auprès du M.El pour information;
- 4 Réception des infos et traitement de la demande;
- 5 Transmission pour réalisation des travaux ou à l'ingénierie.

Cheminement simplifié :

- 1 Réception par le service à la clientèle d'H-Q et transmission du formulaire Web;
- 2 Réception des infos et traitement de la demande;
- 3 Transmission pour réalisation des travaux ou à l'ingénierie.

[Lire la suite en p.5](#) ➤

Informel est un instrument d'information et de vulgarisation. Son contenu ne saurait en aucune façon être interprété comme étant un exposé complet émis par la CMEQ ou ses représentants sur les points de droit ou autres qui y sont discutés. Prière de vous référer aux documents cités s'il y a lieu ou de communiquer directement avec la CMEQ pour de plus amples informations. Reproduction partielle permise avec mention de la source, et faire suivre la publication à la CMEQ.

Transformateurs

Les transformateurs sont utilisés dans la plupart des installations électriques et suscitent fréquemment des questionnements relativement à leur protection, leur dégagement et au choix des calibres des conducteurs d'alimentation requis.

La section 26 du *Chapitre V – Électricité, Code de construction du Québec* (Code) traite de l'appareillage électrique dont les transformateurs de puissance de type sec. Voici quelques points importants.

Les dégagements requis

Lors de l'installation d'un transformateur, on doit laisser un dégagement minimal afin qu'il puisse bien dissiper la chaleur des bobinages primaires et secondaires et qu'il ne chauffe pas les surfaces adjacentes à une température non sécuritaire. Conformément à l'article 26-248 du Code, un dégagement de 300 mm est requis entre les parois du transformateur de type sec à refroidissement naturel et toutes surfaces combustibles ainsi qu'un dégagement de 150 mm entre ce transformateur et les autres transformateurs ou toutes autres surfaces incombustibles.

Exceptionnellement, les transformateurs approuvés pour être fixés au mur peuvent avoir leur dégagement réduit à 6 mm des surfaces incombustibles. Toutefois, si les murs sont combustibles, on doit ajouter un isolant thermique incombustible ou une feuille métallique espacée de 50 mm d'air entre la tôle et la surface combustible. Voir figure 1.

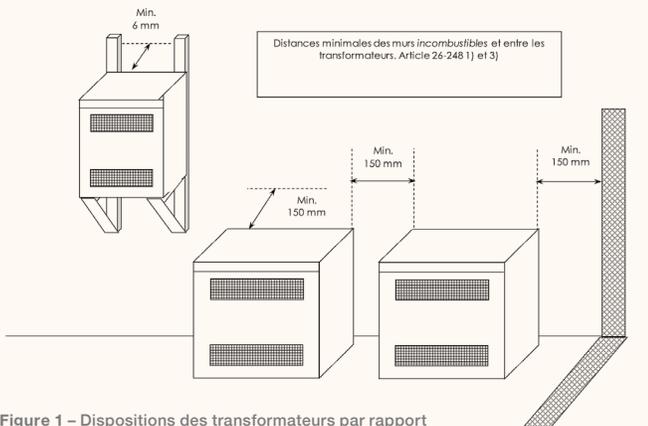


Figure 1 – Dispositions des transformateurs par rapport à un mur ou à un plancher incombustible

Dispositif de sectionnement au primaire

Selon l'article 26-250 du Code, il faut installer un sectionneur sur le côté de l'alimentation primaire de chaque transformateur de puissance et de distribution afin de permettre un entretien sécuritaire.

Protection et calibre des conducteurs

La règle demeure la même pour le calcul de la protection contre les surintensités, que ce soit au primaire ou au secondaire des

transformateurs de type sec basse tension. Il suffit de majorer de 125 % le courant nominal du transformateur, tant du côté primaire que secondaire. Sachant qu'il est possible d'omettre la protection contre les surintensités au secondaire lorsqu'on rencontre les exigences de l'article 26-256 1).

Prenons l'exemple d'un transformateur triphasé de type sec de 75 kVA à 600 / 120-208 V. Voici les calculs d'usage lorsque nous supposons que la température de toutes les terminaisons est de 75 °C:

Calcul de la protection au primaire:

$75\,000\text{ VA} / (600\text{ V} \times 1.732) = 72.1\text{ A}$; c'est le courant primaire nominal du transformateur.

Ainsi, $72.1\text{ A} \times 1.25 = 90.2\text{ A}$.

Par conséquent, un sectionneur triphasé de 100 A avec des fusibles de 90 A peut être installé au primaire.

Comme la valeur calculée n'est pas une valeur nominale normalisée, l'article 26-256 3) permet d'utiliser la valeur supérieure normalisée suivante, soit 100 A.

Calcul du calibre des conducteurs au primaire:

En procédant au même calcul, les conducteurs primaires doivent avoir un courant admissible minimal de 90.2 A. Donc, il faut utiliser des conducteurs de cuivre #3 AWG (100 A) selon la colonne 75 °C du tableau 2 ou des conducteurs d'aluminium #1 (100 A) selon la colonne 75 °C tableau 4 du Code.

Calcul du calibre des conducteurs au secondaire:

$75\,000\text{ VA} / (208\text{ V} \times 1.732) = 208.2\text{ A}$; c'est le courant secondaire nominal du transformateur.

Ainsi, $208.2 \times 1.25 = 260.2\text{ A}$.

Dans ce cas, on aura besoin de conducteurs avec un courant admissible minimal de 260.2 A; soit des conducteurs en cuivre de 300 kcmil (285 A) selon la colonne 75 °C du tableau 2 ou des conducteurs d'aluminium de 400 kcmil (270 A) selon le tableau 4 du Code.

Panneaux de distribution

Dans cet exemple, on constate que le courant admissible des conducteurs au secondaire est de 260.2 A et que ces conducteurs sont considérés protégés par la protection primaire de 90 ou 100 A. Mais, qu'en est-il de la capacité minimale du panneau de distribution (sans protection principale) qu'on peut installer au secondaire de ce transformateur?

Selon l'article 14-606 2), la capacité minimale du panneau doit être de $90 \times 600 / 208 = 259,2\text{ A}$; ce qui est supérieur aux capacités des panneaux de distributions de 200 A ou 225 A couramment utilisés. C'est la raison pour laquelle nous utilisons généralement des panneaux de 400 A dans cette situation.

Toutefois, il est permis d'utiliser un panneau de plus faible capacité en réduisant la protection au primaire. Un prochain article traitera ce sujet. ■

Références: Figure 26-6 et 26-7 page 385 du Guide du CCÉ 2015

Le garde-corps, votre « garde du corps » contre les chutes

Sur certains chantiers de construction, le garde-corps offre une protection collective contre les chutes de plus de 3 mètres sans nécessiter des équipements de protection individuel (EPI), tel qu'un harnais de sécurité. Dans cet article, nous explorons les différents types et usages de ce système, lorsque l'élimination à la source de travaux en hauteur n'est pas possible.

Types de garde-corps

Il existe plusieurs variétés de garde-corps permettant la libre circulation d'un individu dans un espace, tout en le protégeant contre les chutes. Ils peuvent être :

- » Préfabriqué;
- » En câblage d'acier;
- » Sur mesure, adapté à l'environnement;
- » En bois, selon les prescriptions du Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC).

Utilisation d'un garde-corps

Selon l'article 2.9.2 du CSTC, un garde-corps doit être placé en bordure du vide, sur les côtés d'un plancher, d'un toit, d'une plateforme, d'un échafaudage, d'un escalier ou d'une rampe, autour d'une excavation ou de tout endroit en général d'où un travailleur risque de tomber soit :

- » Dans un liquide ou une substance dangereuse;
- » D'une hauteur de 1,2 m ou plus lorsqu'il utilise une brouette ou un véhicule;
- » D'une hauteur de plus de 3 m dans les autres cas.

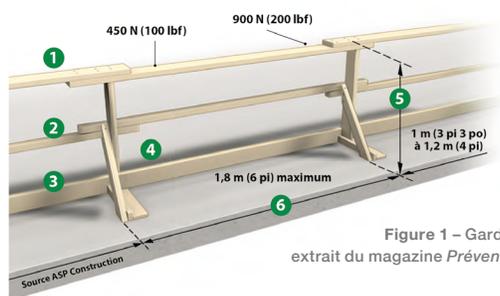


Figure 1 – Garde-corps magazine
extrait du magazine *Prévenir* aussi vol 36 n° 4.

Caractéristiques d'un garde-corps

Tout garde-corps doit avoir une hauteur qui varie entre 1 m et 1,2 m au-dessus de l'aire où se trouve le travailleur. (point 5 de la figure)

Si le garde-corps est en bois, il doit être constitué d'une :

- » Lisse supérieure (main courante) d'une épaisseur minimale de 40 mm sur une largeur de 90 mm (point 1 de la figure);
- » Appuyé sur des montants de même dimension, espacés d'un maximum de 1,8 m positionnés de manière à ce que la largeur de 90 mm du montant soit dans l'axe de la largeur de la lisse supérieure (à plat) ; (point 6 de la figure);
- » Traverse intermédiaire (centre horizontale) d'au moins 75 mm de large à mi-hauteur et fixée solidement à l'intérieur des montants; (point 2);

- » Plinthe au bas du garde-corps d'au moins 90 mm de hauteur et fixée solidement à l'intérieur des montants. (point 3 de la figure);
- » Celle-ci aura aussi pour but d'empêcher la chute d'objet se trouvant sur le plancher vers les niveaux inférieurs.

Si un garde-corps est composé de câbles d'acier, ils doivent être maintenus rigides à l'aide d'un tendeur à vis et doit être constitué :

- » D'un câble d'acier d'au moins 10 mm de diamètre pour la main courante et la traverse intermédiaire;
- » De montants espacés d'au plus 3 m ; et
- » D'une plinthe d'au moins 90 mm de hauteur et fixée solidement à l'intérieur des montants.

Les garde-corps **métalliques** doivent être conçus, construits, installés et entretenus pour assurer une résistance et une sécurité égales ou supérieures à celles qui sont exigées pour les garde-corps en bois.

Résistance d'un garde-corps

Un garde-corps doit être conçu pour :

- » Résister à une force horizontale concentrée de 900 N (200 livres-pied) appliquée à n'importe quel point de la lisse supérieure;
- » Résister à une force verticale concentrée de 450 N (100 livres-pied) appliquée à n'importe quel point de la lisse supérieure.

Dans les emplacements caractérisés par une forte concentration de travailleurs et dans toutes les zones où un garde-corps pourrait être soumis à des charges exceptionnelles, il est requis de le renforcer en conséquence.

Il faut également mettre en place des mesures pour éviter que des objets, des outils ou des matériaux ne tombent d'un niveau à un autre, à moins qu'il n'existe un garde-corps renforcé en conséquence.

Veillez noter que tant que **les garde-corps ne sont pas entièrement installés**, seuls les installateurs munis d'une protection contre les chutes (longe et harnais) peuvent accéder à la zone.

Pour plus d'informations, consulter le *Code de sécurité* sur les travaux de construction (CSTC) à la section 3.8 et article 2.9.2 ou le site internet de l'ASP construction Prévenir. ■

Références : C.S.T.C S-21, r. 4 - Code de sécurité pour les travaux de construction
Programme de prévention de la CMEQ, Attention à la tension, Avril 2022
ASP construction : magazine Prévenir aussi vol 36 no 4

Loi 25: rappel des obligations en matière de protection des renseignements personnels au 22 septembre 2023

La *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, aussi appelée Loi 25, vise à renforcer les droits des personnes dont les renseignements personnels sont détenus par les entreprises (« personnes concernées »). Elle impose à ces dernières certaines mesures qui, si elles ne sont pas respectées, pourront donner lieu à des sanctions. Les dispositions de la Loi 25 deviennent obligatoires progressivement les 22 septembre 2022, 22 septembre 2023 et 22 septembre 2024.¹

Qu'est-ce qu'un renseignement personnel?

Un renseignement personnel (« Renseignement ») désigne toute information relative à une personne qui donne des indices sur son identité, par exemple, son nom, son adresse postale, son courriel ou sa date de naissance. Ainsi, dans le cadre de ses activités, une entreprise peut détenir ce type d'informations sur ses clients, employés et collaborateurs.

Principales obligations pour les entreprises à partir du 23 septembre 2023

- » Obligation d'établir des politiques et des pratiques de gouvernance visant à protéger les Renseignements qu'elle détient, et les publier sur son site Internet. Ces politiques et pratiques doivent prévoir l'encadrement applicable à la conservation et la destruction des Renseignements, les rôles et responsabilités des employés vis-à-vis des Renseignements ainsi qu'un processus de traitement des plaintes.
- » Obligation d'écrire un rapport qui détermine les enjeux possibles en matière de confidentialité des Renseignements. Ce rapport doit s'intituler «évaluation des facteurs relatifs à la vie privée».
- » Obligation de renouveler le consentement des personnes concernées dès que l'utilisation de leurs Renseignements sert à une autre finalité que celle pour laquelle ils avaient été initialement recueillis.
- » Obligation de s'assurer que les paramètres par défaut de son site Internet et/ou de son application mobile procurent le plus haut niveau de confidentialité. Les fonctions d'identification, de localisation ou de profilage devront être désactivées par défaut, et une autorisation devra être demandée à la personne concernée pour les activer. Cette obligation ne s'applique pas aux *cookies*.
- » Obligation d'informer les personnes concernées lorsque leurs Renseignements sont traités de manière automatisée dans le but de prendre des décisions les concernant.

- » Obligation de faire l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée dans certaines situations.
- » Obligation de prévoir des clauses de protection des Renseignements dans les contrats où l'entreprise externalise ou délègue une partie de ses opérations.

Les personnes concernées pourront demander à l'entreprise de désindexer leurs Renseignements ou de cesser de les publier.

Qu'est-ce que l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP)?

Les entreprises devront procéder à une ÉFVP dans les cas suivants:

- » Pour tout projet d'acquisition, de développement et de refonte de système d'information ou de prestation électronique de services impliquant des renseignements personnels;
- » Avant de communiquer un renseignement personnel à l'extérieur du Québec.

Selon la Commission d'accès à l'information du Québec, l'ÉFVP est une démarche préventive et évolutive visant à mieux protéger les renseignements personnels et respecter la vie privée des personnes physiques. En d'autres mots, il s'agit d'une analyse d'impact qui permet de considérer tous les facteurs qui ont un effet positif ou négatif sur le respect de la vie privée des personnes concernées.² Ces facteurs sont les suivants:

- » La conformité du projet aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels et le respect des principes l'appuyant;
- » L'identification des risques d'atteinte à la vie privée engendrés par le projet et l'évaluation de leurs conséquences;
- » La mise en place de stratégies pour éviter ces risques ou les réduire efficacement et leur maintien dans le temps. ■

1 Un article sur l'application de la Loi 25 a également été publié dans L'Informel du mois d'avril 2023. Pour le consulter, rendez-vous au : <https://www.cmeq.org/entrepreneurs-electriciens/publications-mensuelles/informel/archives/>.

2 Pour plus d'informations sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, consultez le site Internet de la Commission d'accès à l'information du Québec au : <https://www.cai.gouv.qc.ca/evaluation-facteurs-relatifs-vie-privee/>



La nouvelle édition du livre jaune

Le guide de référence pour les installations électriques dans les bâtiments agricoles est maintenant disponible en format électronique au cmeq.org. Il a été mis à jour afin de prendre en considération les différents changements au niveau du *Code de Construction du Québec - chapitre V – Électricité* 2018 et de l'appareillage utilisé dans les bâtiments agricoles. ■

[Livre jaune – Guide de référence pour les bâtiments agricoles - CMEQ](#)

Vous cessez d'agir à titre d'entrepreneur en électricité?

Voici ce que vous devez faire avec l'original de votre licence!

Vous êtes un entrepreneur électricien depuis plusieurs années et vous envisagez prendre votre retraite ou vous retirer du domaine pour relever d'autres défis? Vous cessez vos activités d'entrepreneur électricien pour toutes autres raisons? **Savez-vous quoi faire avec l'original de votre licence?**

Lorsque vous êtes devenu entrepreneur électricien, vous avez reçu l'original de votre licence par la poste. D'une part, il est important de noter que la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) demeure en tout temps propriétaire de cette licence. Par conséquent, lorsque vous cessez d'agir à titre d'entrepreneur électricien, quelle qu'en soit la raison, vous avez l'obligation de retourner l'original de votre licence à la CMEQ, par la poste. Si vous omettez de renvoyer la licence, la CMEQ est en mesure de confisquer celle-ci, conformément à ses pouvoirs réglementaires.

Il en est de même lorsque vous demandez une modification à votre licence et que vous recevez une nouvelle version de celle-ci. En effet, sur réception de votre licence modifiée, vous devez nous retourner l'ancienne par la poste.

D'autre part, nous tenons à vous informer qu'une déclaration d'abandon est disponible sur le site internet de la CMEQ. Vous devez la remplir et nous la transmettre lorsque vous décidez de cesser d'agir à titre d'entrepreneur. Cette déclaration est aussi un aide-mémoire quant aux documents à nous envoyer dans de telles circonstances. Pour ce faire, veuillez accéder au site Internet de la CMEQ au <https://www.cmeq.org>. Ensuite, dans la partie supérieure de l'écran, vous verrez l'inscription « Devenir entrepreneur ». Après avoir cliqué sur cette option, vous sélectionnez: « Formulaires, guides et autres documents informatifs » et vous choisissez le formulaire relatif à la déclaration d'abandon de la licence d'entrepreneur électricien. ■

Hydro-Québec innove

Avec cette innovation, tout le monde y gagne et les avantages sont intéressants. Pour l'entrepreneur, plus besoin d'attendre d'avoir le temps d'appeler ou d'attendre au téléphone qu'un agent réponde. Pour H-Q, le traitement de la demande par ses techniciens se fait en une intervention, dès que les informations sont complètes. Et surtout, les consommateurs obtiendront satisfaction plus rapidement.

Semaine du 18 septembre

» Nouveau raccordement souterrain

Semaine du 25 septembre

» Nouveau raccordement aérien 201 à 800 ampères monophasé ou de 600 ampères et moins polyphasé

» Raccordement ou modification pour l'alimentation 200 ampères et moins monophasé de 5 compteurs et moins

Semaine du 2 octobre

» Demandes de modifications de branchements aériens et souterrains

Semaine du 9 octobre

» Toutes autres types de demandes de permis / 600 ampères et moins ■



Événement
à venir!

Le **BSDQ**
dans votre région

- Après-midi formation
- Soirée cocktail réseautage



En partenariat avec **ACQ** Laval-Laurentides

26 OCTOBRE À 13H

Parc de la
Rivière-des-Mille-Îles
à Laval

Pour tous les détails, consulter le bsdq.org/fr/evenements/

À vos agendas!

Vous êtes un répondant en exécution de travaux visé par la formation continue obligatoire? Alors, le compte à rebours est lancé! Il vous reste seulement 6 mois pour compléter vos formations et déclarer vos heures. La CMEQ vous propose de nombreuses formations pour vous aider à répondre à vos obligations.

1 Des formations pour tous les goûts!

Découvrez la nouvelle programmation 2023-2024, disponible sur le [portail de formation de la CMEQ](#).

2 Les conférences de section: des activités admissibles à titre de formation continue

Participer aux assemblées générales de section peut également vous aider à satisfaire à vos obligations de formation continue.

Les conférences organisées pendant les assemblées générales de section sont des activités reconnues, au même titre que les cours offerts en présentiel ou en classe virtuelle. En y assistant, vous cumulez des heures de formation et recevez une attestation de participation. En plus d'être gratuites, elles contribuent à maintenir, améliorer et approfondir vos compétences.

L'inscription est obligatoire et se fait à partir du CEF au: www.formationcmeq.org.

73^e

CONGRÈS ANNUEL

des entrepreneurs électriciens et électriciennes du Québec

FAIRMONT LE MANOIR
RICHELIEU, CHARLEVOIX

19 AU 21 OCT. 2023






L'avenir du métier, c'est

MAINTENANT

INSCRIPTIONS EN COURS!



Rejoignez-nous pour **trois jours extraordinaires** de découvertes, de partage et d'apprentissage au **73^e Congrès annuel de la CMEQ**.

AU PROGRAMME :

- 3 Conférences inspirantes
- + de 15h de formations reconnues
- Un colloque sur la transition numérique
- Activités touristiques locales
- 2 soirées spectacles uniques



Inscrivez-vous dès maintenant en scannant le code QR.



Corporation des maîtres électriciens du Québec

3 Le 73^e congrès annuel

Ne manquez pas le congrès annuel de la CMEQ qui aura lieu du 19 au 21 octobre prochain, au prestigieux Fairmont Le Manoir Richelieu de Charlevoix. Trois nouvelles formations et conférences y seront proposées les vendredi 20 et samedi 21 octobre. Chacune d'elle vous donnera droit à trois heures de formation spécifique.

Vendredi 20 octobre ou samedi 21 octobre, de 14 h à 17 h

CALCULATEUR CALIBRE DU BRANCHEMENT D'UN IMMEUBLE D'HABITATION (3 h spécifiques)

À la fin de cette formation, vous serez en mesure d'effectuer le calcul de charge afin que vous puissiez déterminer la capacité de l'artère pour chaque logement d'un immeuble d'habitation composé de 5 à 24 logements. Vous pourrez également identifier la capacité du consommateur de cet immeuble d'habitation selon l'article 8-202 du *Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité* 2018. De plus, cette formation vous permettra d'acquérir une meilleure compréhension du calculateur utilisé pour le calibre d'un branchement d'un immeuble d'habitation.

- Coût régulier: 150 \$
- Avec Option globale: 112,50 \$
- Avec Total du vendredi ou du samedi: 127,50 \$



Vendredi 20 octobre ou samedi 21 octobre, de 14 h à 17 h

COMPOSANTES D'UN SYSTÈME D'ALARME INCENDIE (3 h spécifiques)

À la fin de cette formation de trois heures, vous serez en mesure de reconnaître, mais aussi de nommer les principales fonctions ainsi que l'ensemble des composantes des systèmes d'alarme incendie parmi les plus courants. Vous pourrez également énoncer les fonctions auxiliaires qui sont contrôlées par les réseaux d'alarme incendie. Et, enfin, vous saurez décrire le fonctionnement des dispositifs ainsi que les méthodes de raccordement et de câblage des systèmes. Cette formation vous permettra en outre d'acquérir une meilleure compréhension dans la mise en pratique des normes d'installation ULC-S524 (sans toutefois entrer dans les détails de conception).

- Coût régulier: 150 \$
- Avec Option globale: 112,50 \$
- Avec Total vendredi ou du samedi: 127,50 \$



Samedi 21 octobre, de 14 h à 17 h

GARANTIR UN CLIMAT DE TRAVAIL SAIN: UNE STRATÉGIE EFFICACE DE RÉTENTION DE VOTRE MAIN-D'ŒUVRE (3 h non spécifique)

En concordance avec la Loi modifiant le régime de santé et sécurité du travail qui impose à l'employeur la responsabilité de gérer les risques psychosociaux, la formation démystifie ce qu'est le harcèlement, la discrimination et l'intimidation afin de savoir quand et comment l'employeur doit intervenir.

- Coût régulier: 150 \$
- Avec le forfait Option globale: 112,50 \$
- Avec Total du samedi: 127,50 \$



De plus, assister aux trois conférences vous permettra d'accumuler trois heures et demie de formation non spécifique.

Vendredi 20 octobre, de 12 h à 13 h 30

DÎNER-CONFÉRENCE AVEC MYLÈNE PAQUETTE: « UN COUP DE RAME À LA FOIS! » (1 h non spécifique)

Découvrez le parcours inspirant de Mylène Paquette lors de cette conférence captivante. Explorez les prémices de son rêve, la préparation intense et les leçons apprises lors de sa traversée de l'océan Atlantique... à la rame!



Samedi 21 octobre, de 8 h à 9 h

DÉJEUNER-CONFÉRENCE AVEC STÉPHANE SIMARD: « CHOC DES GÉNÉRATIONS...VRAIMENT? » (1 h non spécifique)

Découvrez les attentes des nouvelles générations, les modes de communication privilégiés au travail, les clés pour minimiser le stress et la forme de reconnaissance préférée.



Samedi 21 octobre, de 14 h à 15 h 30

CONFÉRENCE AVEC RÉMI TREMBLAY: « AVANT DE PRENDRE SOIN DES AUTRES, IL FAUT PRENDRE SOIN DE SOI » (1 h 30 non spécifique)

Explorez les liens entre tranquillité, bonheur au travail et performance, tout en découvrant des outils pratiques pour devenir un leader épanoui et inspirant dans un monde en constante évolution! ■



Optimisez votre réussite avec les avantages et privilèges offerts aux membres

Dans le monde des affaires, l'un des principes de base pour bâtir sa richesse repose sur le contrôle de vos dépenses. C'est une règle simple, mais puissante : plus vous économisez, plus vous disposez de ressources pour investir dans votre entreprise. En tant que membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), nous avons négocié pour vous différents avantages et privilèges pour réduire vos dépenses.

Des partenariats au service de votre entreprise

Nous avons obtenu des partenariats de confiance, pour vous offrir des tarifs préférentiels sur divers produits et services essentiels.

- » **Programme de Cartes Shell Fleet:** Optimisez vos déplacements professionnels avec un rabais de 4¢ par litre d'essence partout au Canada.
- » **Michelin:** Bénéficiez de tarifs pour compte national concernant les pneus et services Michelin pour les véhicules de votre flotte d'entreprise.
- » **Global Payments:** Obtenez une remise de 15 % sur l'achat ou la location de terminaux de point de vente, ainsi que de taux préférentiels sur les transactions.
- » **Batteries Expert:** Maximisez vos économies avec 10% de rabais sur une variété de produits à prix régulier.
- » **Touchette et Desharnais Pneus et Mécanique:** Économisez 10 % sur certaines pièces automobiles et bénéficiez d'avantages mécaniques pour vos véhicules ainsi qu'un « programme de gestion de flotte ».
- » **IGE-XAO:** Amorcez votre transition numérique avec 30 % de réduction sur le logiciel de dessin CAO Électrique dédié aux entrepreneurs électriciens.

Assurez votre avenir à tous les niveaux!

La CMEQ souhaite soutenir ses membres en offrant des solutions d'assurance et de mutuelle soigneusement élaborées pour protéger ce qui compte le plus pour vous.

- » **Lussier:** Protégez votre entreprise avec des programmes d'assurance compétitifs, des assurances responsabilités civiles, de biens commerciaux et autres assurances spécialisées.
- » **MRa:** MRa vous offre des contrats d'assurance de personnes conçus spécialement pour répondre à vos besoins. Soyez paré à toute éventualité avec les programmes d'assurance invalidité, assurance-vie et assurance voyage!
- » **APCHQ:** Maximisez vos économies et bénéficiez de services tels que l'expertise médicale, les services juridiques, la prévention, la gestion des réclamations et bien plus encore grâce à l'adhésion aux Mutuelles de prévention de l'APCHQ.

Investissez avec les Fonds CORMEL | SÉCURE

Penser à l'avenir ne se limite pas à économiser dans le présent. C'est pourquoi nous avons créé les fonds d'investissement **CORMEL | SÉCURE** qui offrent une excellente opportunité de créer un fonds de retraite solide pour vos projets futurs.

Pour plus d'informations, visitez notre page [Avantages et privilèges pour les membres.](#)

Dévoué, de l'assurance au cautionnement

Lussier Dale Parizeau devient Lussier, leader centenaire les yeux rivés vers l'avenir.

Lussier

Cabinet de services financiers
1 877 807-3756

Lussier.co/ CMEQ

